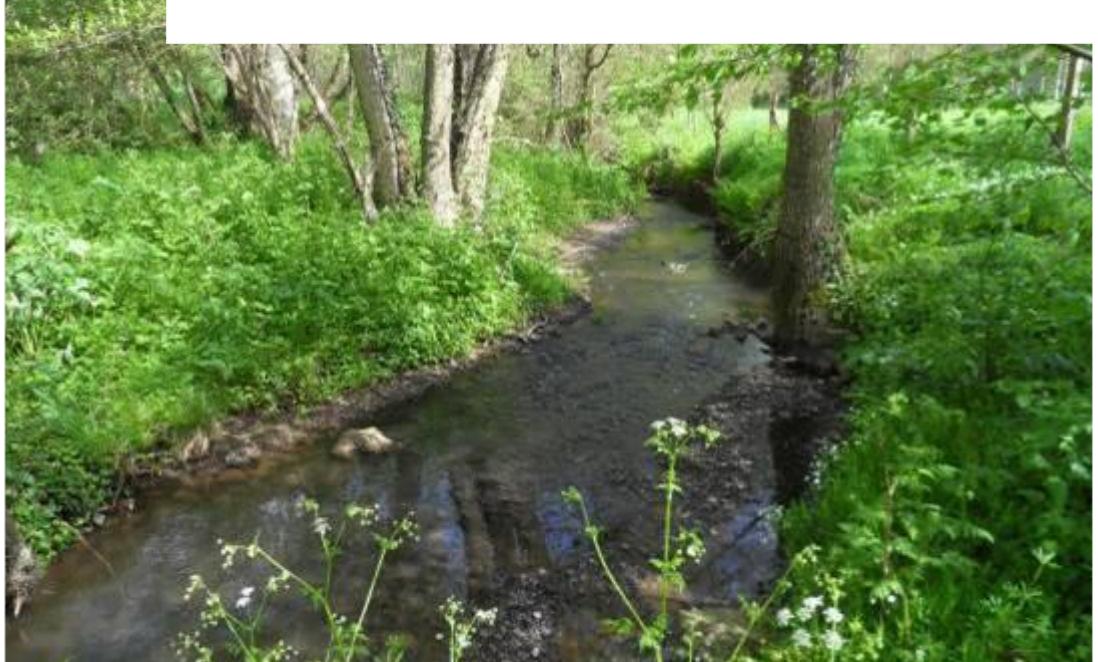


SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ÈVRE - THAU - ST DENIS



Feuille de route du SAGE Èvre – Thau – St Denis



2025



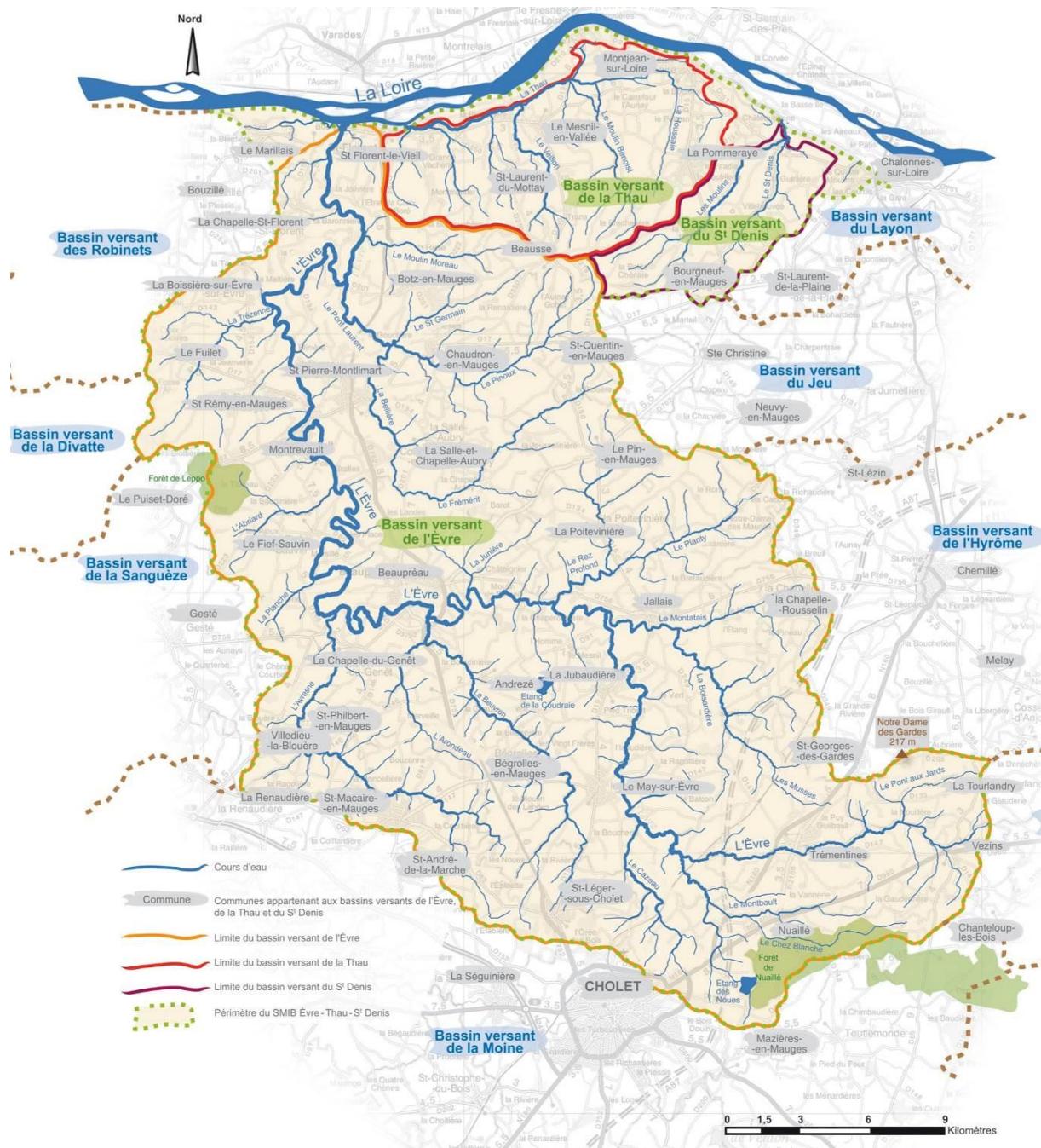
Sommaire

1 ETAT DES LIEUX DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DU SAGE ÈVRE – THAU – ST DENIS	3
1.1 TERRITOIRE DU SAGE	3
1.2 HISTORIQUE ET CONTEXTE D'EMERGENCE	4
1.3 FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)	5
1.4 STRUCTURATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE SUR LE TERRITOIRE DU SAGE	5
1.4.1 <i>Le SMiB Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Alot</i>	5
1.4.2 <i>Compétences du SMiB Èvre – Thau – St Denis – Robinets - Haie d'Alot</i>	6
2 LE CONTRAT TERRITORIAL EAU (CT) ÈVRE – THAU – ST DENIS	7
3 ETAT DES LIEUX DES EFFORTS DE MUTUALISATION DEJA MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE DU SAGE ÈVRE – THAU – ST DENIS	7
3.1 MUTUALISATION SAGE ET CONTRATS TERRITORIAUX EAU	7
3.1.1 <i>Animation générale et fonctions supports</i>	7
3.1.2 <i>Actions de communication</i>	7
3.2 MUTUALISATIONS INTER-SAGE.....	8
4 LES ELEMENTS DE CADRAGES.....	8
5 BILAN FEUILLE DE ROUTE 2019.....	10
6 PLAN D'ACTION PLURIANNUEL DE LA CLE	11
6.1 LES CHANTIERS PRIORITAIRES DE LA CLE	11
6.1.1 <i>Mise en œuvre du SAGE et articulation SAGE et Contrat territorial</i>	11
6.1.2 <i>Préservation les zones humides</i>	13
6.1.3 <i>Préservation des têtes de bassin versant</i>	15
6.1.4 <i>Amélioration de la qualité de l'eau</i>	16
6.1.5 <i>Amélioration de la gestion quantitative de la ressource</i>	18
6.2 CARTOGRAPHIE DES GOUVERNANCES DU TERRITOIRE	20
7 SYNTHESE DU PLAN D'ACTION PLURIANNUEL ET DES MOYENS NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	21
7.1 SYNTHESE DES ENGAGEMENTS A L'HORIZON 2026-2027	21
7.2 LES MOYENS HUMAINS POUR L'ANIMATION DU SAGE	23

1 Etat des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE Èvre – Thau – St Denis

1.1 Territoire du SAGE

Le périmètre du SAGE couvre les bassins versant de l'Èvre, de la Thau et du Saint Denis, (ainsi que quelques affluents mineurs de la Loire) et concerne près de 675 kms de cours d'eau. Il couvre une surface de 710 km², et, entièrement située sur la région des Mauges, dans le département de Maine-et-Loire.



1.2 Historique et contexte d'émergence

Dès la Loi sur l'eau de 1992, l'idée d'un SAGE a cheminé localement, dans l'objectif de travailler autour des problèmes de gestion quantitative et de qualité d'eau. Le contexte agricole, avec une activité d'élevage accroissant ses effectifs et des prélèvements directs en cours pour l'irrigation justifiait la mise en œuvre d'une démarche de concertation sur le bassin de l'Èvre.

En parallèle, d'autres démarches plus spécifiques étaient mises en place et ont permis d'améliorer la situation :

- La mise en place d'une Zone à Forte Pression Azotée en 2003 ;
- La création de retenues de substitution en 2006 afin de stopper les prélèvements directs dans l'Èvre ;
- La mise aux normes progressive des stations d'épuration collectives ...

Des dysfonctionnements persistaient néanmoins, dont la contamination des eaux de surface et souterraines par les pesticides, des débits d'étiages très faibles voire des assecs sur les affluents et une morphologie des cours d'eau largement altérée.

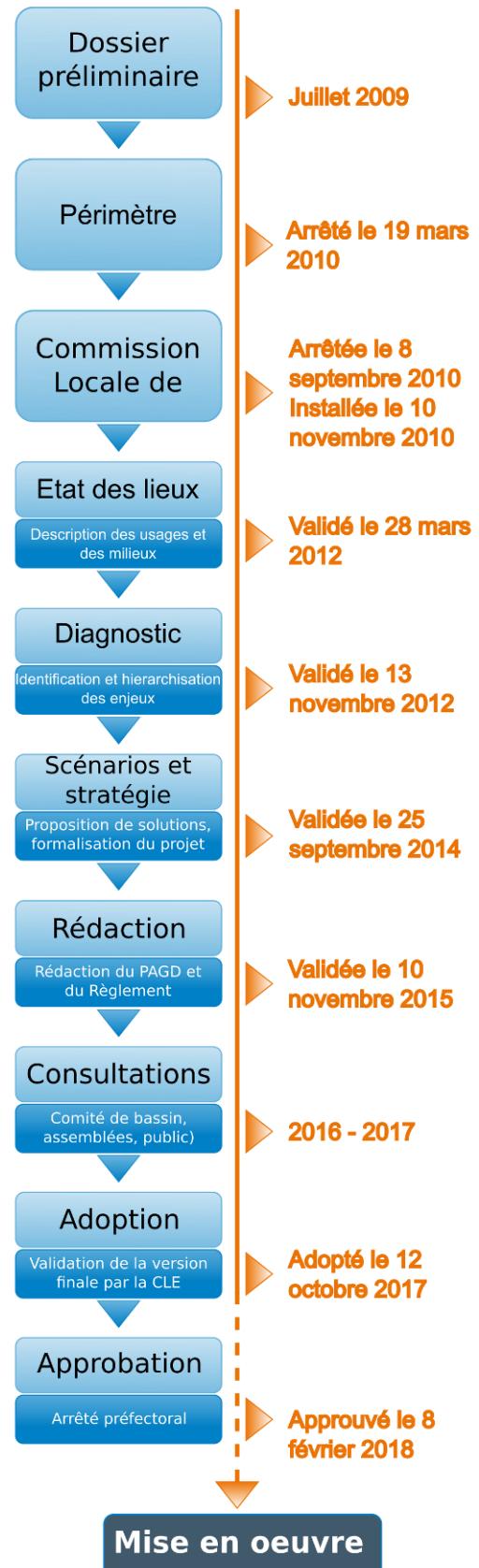
La démarche de SAGE a donc été lancée, sous l'impulsion des élus locaux, avec l'appui du SMiB, du CPIE Loire et Mauges (aujourd'hui CPIE Loire Anjou), et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les arrêtés préfectoraux définissant le périmètre du SAGE du SAGE Èvre - Thau – St Denis et la composition de la CLE ont été signés respectivement le 19 mars 2010 (dernière modification le 11 janvier 2016) et le 8 septembre 2010 (dernière modification le 27 juillet 2015).

Après un important travail de concertation au sein de la CLE pour les différentes phases d'élaboration du SAGE (état des lieux, diagnostic, scénario et stratégie), le projet de SAGE a fait l'objet de plusieurs phases de validation par la CLE :

- Le 10 novembre 2015, suite aux travaux d'élaboration et d'écriture,
- Le 6 octobre 2016, après intégration des remarques et réserves reçues lors des phases de consultation des collectivités et des assemblées.
- Après enquête publique la version finale du SAGE a été validée par la CLE le 12 novembre 2017.

Le SAGE Èvre – Thau – St Denis a finalement été approuvé par arrêté préfectoral le 8 février 2018.



1.3 Fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

- *La CLE*

La CLE se compose de **33 personnes**, réparties comme suit :

- Collège des collectivités territoriales, leurs groupements, et des établissements publics locaux : **19 membres**,
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : **8 membres**,
- Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés : **6 membres**.

Composée de 33 membres répartis en 3 collèges, elle est l'instance décisionnelle du SAGE. Elle constitue l'instance représentative des acteurs de l'eau du territoire, qui doit être associée et consultée pour tout projet ayant un impact sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Le dernier renouvellement de la CLE a eu lieu décembre 2020, pour un mandat de six ans. Après les élections municipales de 2026, il sera nécessaire de procéder à une nouvelle installation du 1^{er} collège, celui des collectivités territoriales, leurs groupements, et des établissements publics locaux.

- *Le Bureau de la CLE*

Composé de 9 personnes, issues des trois collèges de la CLE, il s'agit de la principale instance de travail de la CLE. Le bureau du SAGE Èvre – Thau – St Denis se réunit toutes les 5 semaines pour traiter des dossiers en cours.

- *La cellule d'animation de la CLE*

Trois personnes composent la cellule d'animation de la CLE :

- Un animateur de la CLE à 0,8 ETP sur l'animation du SAGE ;
- Une chargée de mission gestion quantitative à temps plein ;
- Une secrétaire-comptable au SMiB à 0,5 ETP sur l'appui administratif à la CLE.

1.4 Structuration de la maîtrise d'ouvrage sur le territoire du SAGE

1.4.1 Le SMiB Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Alot

Créé en 1977, le SMiBE était un « syndicat d'études » cantonné à la rivière Èvre et concernait seulement 16 communes sur 84 km. Il devient syndicat de travaux en 1985, puis Syndicat de bassin en 2005, afin de mettre sur pied un Contrat Restauration Entretien (CRE) de rivières.

Suite à l'émergence du SAGE en 2010, et compte-tenu de l'absence de maîtrise d'ouvrage dédiée dans la gestion des milieux aquatiques sur les bassins de la Thau et du Saint Denis, le principe d'extension du périmètre du SMiBE à celui du SAGE a été retenu par son Comité syndical ; l'arrêté préfectoral d'extension du périmètre est signé le 23 mai 2012. Ainsi, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre est devenu le Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thau - St Denis (SMiB) regroupant les 17 communes du périmètre du SAGE. Le 1^{er} janvier 2019, il intègre les deux bassins versants Robinets et Haie d'Alot. Ainsi, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre est devenu le Syndicat Mixte des Bassins (SMiB) Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Alot.

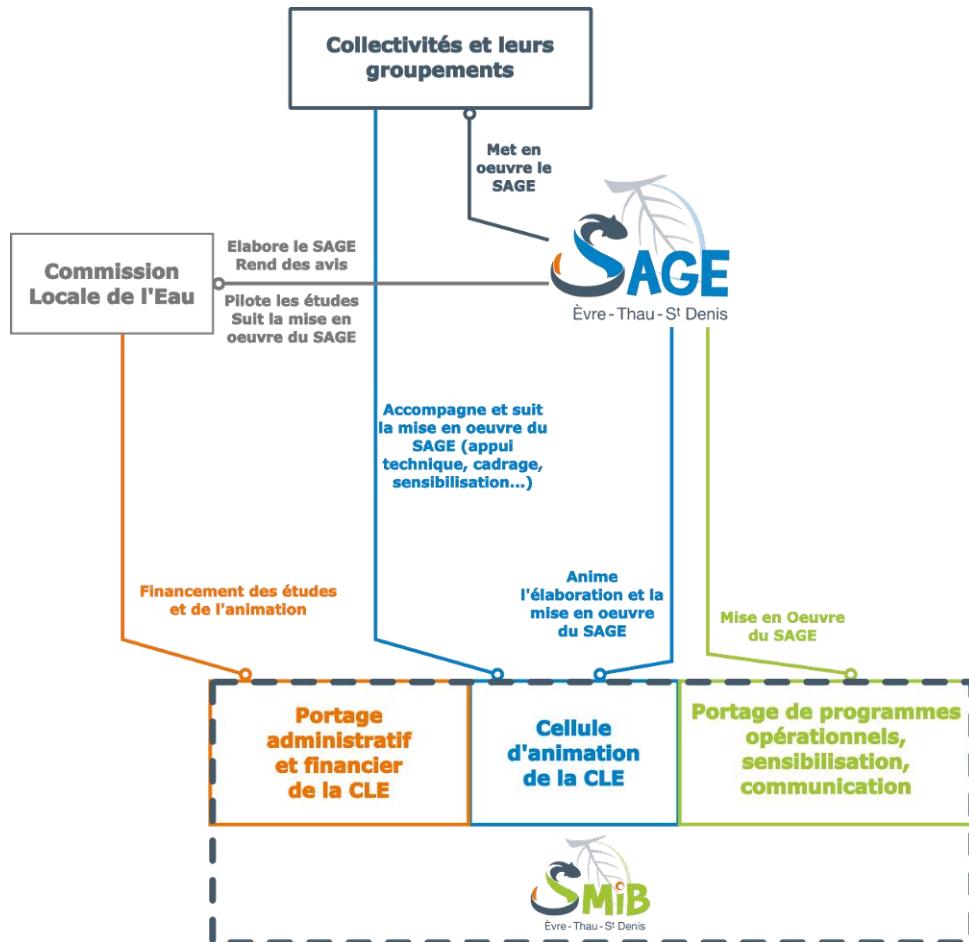
Trois collectivités adhèrent au SMiB. La liste des collectivités adhérentes est présentée ci-après :

- Cholet Agglomération, pour les communes de Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Le May-sur-Èvre, St Léger-sous-Cholet, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, La Séguinière, Trémentines, Vezins.
- Mauges Communauté, pour les communes de Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Èvre, Orée-d'Anjou, Sèvremoine.
- Communauté de communes Loire-Layon-Aubance, pour la commune de Chalonnes-sur-Loire.

Depuis le 1er janvier 2019, Mauges Communauté a transféré la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur les bassins versants des Robinets et de la Haie d'Alot au SMiB Èvre –

Thau – St Denis. Le périmètre du SMiB est ainsi étendu sur ces bassins versants, faisant partie du SAGE Loire Estuaire.

Le SMiB Èvre - Thau - St Denis- Robinets – Haie d'Alot a porté la démarche de SAGE depuis la phase d'élaboration, il porte également l'actuel Contrat Territorial Eau sur les bassins Èvre – Thau – St Denis pour la période 2024-2029.



1.4.2 Compétences du SMiB Èvre – Thau – St Denis – Robinets - Haie d'Alot

Le Syndicat Mixte des Bassins Èvre – Thau – St-Denis – Robinets – Haie d'Alot exerce en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale membres, les compétences suivantes sur l'ensemble de son périmètre :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- La lutte contre la pollution ;
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- L'exploitation, l'entretien et la gestion d'ouvrages hydrauliques existants ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

2 Le Contrat Territorial Eau (CT) Èvre – Thau – St Denis

Un contrat territorial Eau Èvre – Thau – St Denis a été signé en 2024, pour la période 2024-2029 entre le SMiB, le SAGE Èvre-Thau-St Denis, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et le CEN Pays de La Loire. Ce contrat fait suite au Contrat Territoriale Èvre-Thau-St Denis signé en 2017 entre le SMiB, le SAGE Èvre-Thau-St Denis et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Celui-ci ne concernait à l'époque que la restauration des cours d'eau et des zones humides.

Depuis Le dernier contrat territorial le territoire d'intervention du SMiB coïncide désormais parfaitement avec le périmètre du SAGE.

Ce contrat est divisé en deux périodes de trois ans : 2024-2026 et 2027-2029. Un premier bilan sera réalisé en 2026. À la suite de ce bilan, le Contrat Territorial Eau deviendra un **Accord de Territoire**, conformément à la nouvelle nomenclature de l'Agence de l'Eau.

L'équipe d'animation du contrat territorial est constituée :

- D'un animateur technique agriculture (1 ETP) en charge de la mise en œuvre du volet pollutions diffuses ;
- D'un animateur technique bocage (1 ETP) en charge de la mise en œuvre du volet bocage et limiter les transferts des intrants vers les cours d'eau ;
- De deux techniciens rivières (1,5 ETP) en charge de la mise en œuvre du volet milieux aquatiques du CT ;
- D'une secrétaire comptable (0,5 ETP) en charge des aspects administratifs et budgétaires du CT.

3 Etat des lieux des efforts de mutualisation déjà mis en œuvre sur le territoire du SAGE Èvre – Thau – St Denis

3.1 Mutualisation SAGE et Contrats Territoriaux Eau

3.1.1 Animation générale et fonctions supports

Le portage par une même structure du SAGE et du Contrat territorial, outre le fait de permettre la mutualisation de moyens, assure une cohérence des politiques menées sur le territoire pour l'atteinte des objectifs du SAGE.

Ainsi, depuis la phase d'élaboration du SAGE, une mutualisation importante des moyens alloués au SAGE et au CT est assurée par le SMIB, en tant que structure porteuse de ces deux dispositifs.

Les efforts de mutualisations concernent notamment les points suivants :

- Mutualisation des coûts relatifs au fonctionnement de la structure (locaux, matériel, assurances, frais de fonctionnement, ...).
- Mutualisation du poste secrétariat/administratif depuis 2010 (1 ETP réparti à 0,5 ETP sur le CT et 0,5 ETP pour la CLE).
- Mutualisation des supports informatiques et SIG.

3.1.2 Actions de communication

Le SMiB Èvre – Thau – St Denis et le SAGE partagent depuis 2012 une identité graphique commune.

De plus, différents moyens de communication sont mutualisés entre ces derniers :

- Site internet et newsletter ;
- Plaquette de communication annuelle ;
- Panneaux d'exposition ;
- Coût des animations scolaires ;
- Coût relatif à l'organisation d'évènements de communication.

En 2018, un audit des moyens de communication du SAGE et du CT a par ailleurs été réalisé afin de faire le bilan des moyens de communication existant et définir la stratégie de communication pour les années à venir. En ce début de mise en œuvre du SAGE, il apparaît nécessaire de continuer à communiquer envers les membres de la CLE mais aussi l'ensemble des citoyens, afin de poursuivre la démarche d'appropriation des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le territoire. Ce travail doit être réalisé en relation étroite avec celui mené par le Syndicat Mixte des Bassins (SMIB) Èvre - Thau - St Denis dans le cadre du Contrat Territorial, qui de par sa présence continue sur le terrain, bénéficie d'un lien privilégié avec les usagers.

3.2 Mutualisations inter-SAGE

Afin d'échanger sur des thématiques communes et de mutualiser les moyens, la Commission Locale de l'Eau insiste sur la nécessité d'une mutualisation inter-SAGE. Aussi, dès la phase d'élaboration du SAGE Èvre – Thau – St Denis, des mutualisations avec les SAGE voisins ont été engagées. Ainsi plusieurs projets ou études ont été mutualisés avec le Syndicat Layon Aubance Louets notamment, afin de réaliser des économies, à la fois d'échelle et de moyens :

- **Création d'un guide du riverain** : mutualisation avec le Syndicat Layon Aubance Louets des supports de communication, outils graphiques, illustrations et contenu des fiches (2012) ;
- **Développement d'indicateurs fonctionnels pour l'évaluation de la qualité écologique des cours d'eau de tête de bassin versant** – Recrutement d'un stagiaire commun (Stage de Master 2 – 2013) ;
- **Identification cartographique et hiérarchisation des têtes de bassin versant** – Recrutement d'un stagiaire commun (Stage de Master 2 – 2014) ;
- **Etude Hydrologie – Milieux – Usages – Climat** (HMUC ou étude « volumes prélevables ») sur les territoires des SAGE Èvre – Thau – St Denis et Layon – Aubance – Louets (2013-2016) ;
- **Réalisation d'un outil d'aide à la décision traitant de l'éco-conception paysagère** – Recrutement d'un stagiaire commun (Stage Master 1 – 2018) ;
- **Collaboration sur le lancement de la Charte Paysagiste Zéro Pesticide** sur le territoire du SAGE Èvre – Thau – St Denis et **mutualisation d'outils de communication** relatif à ce projet (2019).
- **Forum de l'eau** : mutualisation avec le SAGE Layon-Aubance-Louet **depuis 2023**

Des efforts de mutualisation sont également entrepris avec le CPIE Loire Anjou pour certaines actions, notamment pour l'organisation d'évènements ou le partage de supports de communication.

4 Les éléments de cadrage

La trajectoire nationale de sobriété

Le Comité de bassin Loire-Bretagne a intégré la trajectoire nationale de sobriété dans son plan d'adaptation au changement climatique. L'objectif national est clair : réduire de 10 % les prélèvements en eau.

Aucun effort n'est imposé par catégorie d'usagers, mais tous les acteurs du territoire sont invités à contribuer à cet objectif commun.

Les Commissions Locales de l'Eau (CLE), lorsqu'elles existent, sont encouragées à inscrire cette ambition de sobriété dans leur stratégie territoriale et à mobiliser les acteurs locaux autour de cet enjeu prioritaire.

Le décret SAGE du 2 décembre 2024

Le décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024, relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), vise à rendre ces outils plus souples et plus efficaces. Il simplifie les procédures d'élaboration et de révision, et clarifie le rôle des Commissions Locales de l'Eau (CLE). Le texte prévoit également une meilleure intégration des SAGE dans les documents d'urbanisme pour faciliter leur mise en œuvre concrète sur le terrain.

Trois principaux effets sont à noter pour le SAGE actuel :

- La mise à jour du règlement intérieur de la CLE ;

- Des ajustements dans la procédure, notamment la composition de la CLE et la révision de l'état des lieux ;
- Et l'introduction de nouvelles obligations ou possibilités à intégrer dans le PAGD lors d'une future révision.

Le futur SDAGE Loire-Bretagne

Dans la perspective du prochain SDAGE, le territoire participera activement aux consultations publiques et prendra le temps de vérifier la compatibilité du SAGE et des documents locaux lors de son adoption. Cette démarche garantira la cohérence entre les orientations régionales et les actions locales.

Le 12^e programme de l'AELB

Le 12^e programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne met l'accent sur la coopération et la mise en réseau des acteurs. Il encourage une gouvernance partagée et une meilleure appropriation des enjeux liés à l'eau.

Les priorités pour le territoire sont les suivantes :

- Actualiser régulièrement les informations sur le SAGE et les partager largement ;
- Favoriser les échanges entre acteurs pour prévenir les conflits d'usage ;
- Renforcer les synergies entre les politiques de l'eau et celles de l'aménagement ;
- Communiquer les enjeux et objectifs portés par la CLE ;
- Sensibiliser et accompagner les acteurs vers des pratiques plus sobres.

D'ici fin 2027, un schéma de gouvernance sera élaboré pour s'assurer que l'organisation locale correspond bien aux enjeux du territoire.

Enfin, un programme de suivi des milieux aquatiques et humides complètera la démarche afin de mieux connaître et préserver les écosystèmes.

5 Bilan feuille de route 2019

	Action - Mission	Objectif 2021	Objectif à 6 ans	Partenariats	Moyens (dont ETP)				Coût	Bilan 2025
					2019	2020	2021	Après 2021		
Mutualisation SAGE/CT	Contribution à l'élaboration de la stratégie de territoire du futur CT et CRBV	Bilan des indicateurs et construction de la future programmation en lien avec les objectifs du SAGE	Suivi des actions du CT (volet milieux aquatiques et pollutions diffuses)	SMIB/CLE + Communes	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	10 jours / an	40 000 € / an pour 1 ETP animation technique : nouveau poste animation volet quantitatif	Réalisé
	Emergence d'autres thématiques conduisant à de nouveaux axes d'intervention au sein des CT	2021 : élaboration d'un volet gestion quantitative et économie de la ressource en eau dans le cadre de la programmation du futur CT et CRBV	Mise en œuvre d'un programme d'action gestion quantitative et des économies d'eau	SMIB/CLE	-	-	1 ETP animation technique : nouveau poste animation volet quantitatif	1 ETP		
	Tableau de bord	Dès 2019 : mutualisation de deux outils pour le suivi des CT et du SAGE : SYSPA et Observatoire	ETPB SN + 2 autres syndicats de bassins	15 jours (0,07 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours / an	5 000 € par an		
Réservez aux zones humides	Sensibiliser aux enjeux de préservation des zones humides	Organisation d'un colloque/journée de sensibilisation (cibles : élus, collectivités, partenaires ...)	-	CPIE Loire Anjou - SAGE voisins	-	5 jours	-	-	6 000 € (intervenants + frais d'organisation)	Reporté
	Définir des objectifs de gestion pour les zones humides	2020 : Crédit d'un observatoire ZH	Production d'une synthèse sur l'état des zones humides sur le territoire du SAGE et de leur hiérarchisation		15 jours par an (0,07 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)		Engagé
		2020 : Synthèse des données des inventaires communaux et recueil méthodologique		Services de l'Etat	-	Mission ponctuelle - stagiaire	-	-	3 500 €	Réalisé
		2021 : Hiérarchisation des zones humides et définition de mesures de gestion	Elaboration d'une stratégie d'action pour la restauration des ZH prioritaires en lien avec la programmation du futur CT	Profession agricole	10 jours (0,05 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	3 500 €	Engagé
	Prévention des déchets bassin versant	Sensibiliser aux enjeux de préservation des têtes de bassin versant	Organisation d'un colloque/journée de sensibilisation	-	CPIE Loire Anjou - SAGE voisins	-	-	5 jours	-	Reporté
		2020 : Crédit d'un groupe de travail	Production d'une synthèse sur l'état des têtes de bassin versant		-	30 jours (0,15 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	-	Engagé
		Définir des objectifs de gestion pour les têtes de bassin versant	2021 : Caractérisation des têtes de BV	Elaboration d'une stratégie d'action en lien avec la programmation des futurs CT et CRBV	Mutualisation de l'outil de l'ETPB Sèvre Nantaise et recrutement	20 jours (0,1 ETP) + recrutement technicien 2 mois	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	6 800 €	Engagé
			Travail spécifique sur la méthodologie de déconcentration des plans d'eau sur les TBV	Services de l'Etat	20 jours (0,1 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	-	Reporté
Amélioration de la qualité de l'eau	Identification des sources de contamination aux macropolluants	Création d'un groupe technique macropolluants/assainissement : finalisation du diagnostic et définition d'un plan d'action	Mise en œuvre d'un plan d'action de réduction des sources de contamination par les macropolluants	CLE SMIB Services de l'Etat Collectivités	8 jours	10 jours (0,05 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	-	Réalisé
	Suivi de l'amélioration des rejets et veille des impacts des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement	Accompagner les collectivités dans la révision de leur Schéma Directeur d'Assainissement		Collectivités	0,03 ETP - 6 jours	0,03 ETP - 6 jours	0,03 ETP 6 jours/an	0,03 ETP 6 jours	-	
	Suivi qualité d'eau : coordination des réseaux de suivi	Annuellement : définition des stations prioritaires et programmation des suivis en concertation avec les différents opérateurs sur le territoire du SAGE	-	CLE SMIB Département	0,03 ETP - 6 jours	0,03 ETP - 6 jours	0,03 ETP - 6 jours/an	0,03 ETP - 6 jours	16 500 € / an	Réalisé
	Gestion quantitative sur le BV de la Thau : coordination des acteurs	Mise en œuvre d'une gestion collective dès fin 2019 (cible : 100% des irrigants investis dans la démarche à N+2)	Pérenniser la gestion mandataire sur le bassin de la Thau	DDT - Chambre d'agriculture - CLE	30 jours (0,15 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours / an	-	Réalisé
	Etude déconnexion des plans d'eau sur le bassin versant de la Thau	Réalisation de l'étude de déconnexion des plans d'eau	Déconnexion des plans d'eau sur cours d'eau	Portage SMIB - Travail technicien rivière / animateur SAGE	0,1 ETP	0,1 ETP	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	Coût étude : 137 000 €	Engagé
Gestion quantitative de la ressource en eau	Suivi des débits sur le Moulin Benoist dans le cadre de la gestion collective	Installation de la station de suivi	Pérenniser le suivi des débits sur le Moulin Benoist	DREAL Pays de la Loire - Appui à l'analyse des données	10 jours/ an (0,05 ETP)	Formation à l'analyse des données : collecte et interprétation des données 15 jours (0,07 ETP)	10 jours/ an (0,05 ETP)	10 jours/ an (0,05 ETP)	Acquisition matériel complémentaire : 10 000 €	Réalisé
	Identifier les autres unités de gestion prioritaires	2021 : identification des sous-BV prioritaires pour la gestion quantitative	Réaliser un état des lieux des prélevements et diagnostic plans d'eau sur ces sous-BV	Partenariat DDT/CLE	-	20 jours (0,1 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	-	Engagé
	Amélioration de la gestion quantitative sur les sous-bassins prioritaires du SAGE	2021 : création d'un groupe de travail pour définir une stratégie d'action et calendrier de réalisation sur ces sous-BV	Lancement d'un plan d'action sur les bassins prioritaires	Partenariat DDT/CLE	-	-	30 jours (0,15 ETP)	31 jours (0,15 ETP)	-	Reporté
									Démarche PTGE engagée en 2022. Feuille de route validée par la CLE en 2022. Étude HMUC pour caractériser les UG du territoire engagée en 2023, avec une fin prévue en 2026. A la suite, lancement du PTGE.	

6 Plan d'action pluriannuel de la CLE

L'objectif du plan d'action pluriannuel est de décrire les grandes orientations et priorités d'actions de la CLE pour les cinq prochaines années. Ces priorités ont été définies au regard des objectifs prioritaires du SAGE, identifiés dans le PAGD, et des attentes et problématiques de terrain, identifiées durant la première année de mise en œuvre du SAGE.

6.1 Les chantiers prioritaires de la CLE

La Commission Locale de l'Eau a identifié 5 items prioritaires pour planifier ses actions durant les prochaines années de mise en œuvre du SAGE :

- **Mise en œuvre du SAGE et articulation SAGE et Contrat territorial.**
- **Préservation les zones humides ;**
- **Préservation des têtes de bassin versant ;**
- **Amélioration de la qualité de l'eau ;**
- **Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau ;**

6.1.1 Mise en œuvre du SAGE et articulation SAGE et Contrat territorial

Le suivi de la mise en œuvre du SAGE, la mobilisation des acteurs, et l'accompagnement technique et administratif des porteurs de projets susceptibles de mettre en œuvre le SAGE font partie des missions de fond de la cellule d'animation de la CLE. Ces missions sont rappelées dans les dispositions 46 et 48 du PAGD.

- **Disposition 46 : Veiller à la bonne application du SAGE**
- **Disposition 48 : Accompagner les maîtres d'ouvrages susceptibles de mettre en œuvre le SAGE**
- **Participation à la stratégie d'action du Contrat Territorial**

Le Contrat Territorial Eau en cours sur les bassins Èvre-Thau-Saint-Denis arrivant au terme de ses trois premières années en 2026, un bilan détaillé des indicateurs de réalisation devra être établi. Cette étape s'accompagnera d'un travail approfondi de concertation avec les élus, les partenaires locaux et la cellule d'animation de la CLE, afin d'évaluer collectivement l'avancement du programme et d'identifier les ajustements nécessaires. À l'issue de cette phase, le Contrat Territorial Eau évoluera vers un Accord de territoire, dont la programmation 2027-2029 devra être vérifiée, consolidée et, le cas échéant, mise à jour.

En 2029, un bilan global de l'ensemble de la période 2024-2029 devra être réalisé. Il permettra d'apprécier l'efficacité des actions engagées et servira de base à la construction d'un nouvel Accord de territoire adapté aux enjeux du territoire.

La cellule d'animation de la CLE est par ailleurs systématiquement associée aux comités de pilotage des études et des projets. Elle s'investit pleinement dans la définition de la stratégie territoriale afin de garantir la bonne prise en compte des objectifs prioritaires du SAGE. Son implication dès les phases d'émergence et de construction permet également de préparer de manière éclairée l'avis de la CLE sur le futur projet d'Accord de territoire.

- **Elaboration d'un volet hydrologie régénérative**

Une nouvelle thématique dédiée à l'hydrologie régénérative est proposée dans le cadre de l'évolution du SAGE. Cette approche vise à restaurer, renforcer et valoriser les capacités naturelles des sols et des paysages à gérer l'eau, en favorisant le ralentissement des écoulements, l'infiltration et la rétention. Elle peut s'appuyer sur des éléments bocagers tel que les haies, les talus, les arbres et les mares qui jouent un rôle essentiel dans le cycle naturel de l'eau. Elle ouvre la voie à des pratiques innovantes conciliant résilience climatique, préservation des ressources hydriques et amélioration des écosystèmes. L'intégration de cette thématique permettra d'explorer des solutions opérationnelles, fondées sur la nature, pour soutenir durablement la gestion de l'eau à l'échelle du territoire, dans un contexte de changement climatique.

- **Evaluation du SAGE**

En 2019, la CLE a mis en place deux outils, **SYSMA** et **Observatoires**, afin de mutualiser un tableau de bord commun. La mise en œuvre de ces deux outils, fonctionnels et partagés avec la structure porteuse, permet désormais de produire des bilans chiffrés ou cartographiques fiables et régulièrement actualisés. Un troisième outil, **IPA**, dédié au suivi administratif, a également été mis en place. L'ensemble de ces outils est conçu et maintenu par l'EPTB Sèvre Nantaise.

Le bilan annuel du SAGE, réalisé à partir des indicateurs définis pour chaque disposition du PAGD, a pour objectifs :

- De faire le point sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'action pluriannuel de la CLE ;
- De vérifier la conformité des actions menées et, si nécessaire, de réorienter le plan d'action de la CLE ;
- De favoriser et d'enrichir le dialogue entre les différents acteurs, notamment entre le SAGE et les Contrats Territoriaux, grâce à l'utilisation d'indicateurs communs.

- **Implication dans le cycle Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)**

Dans la perspective du prochain Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, le territoire s'engagera pleinement dans les différentes étapes de concertation et de consultation. L'objectif est de garantir la cohérence entre les orientations régionales et les actions menées localement dans le cadre du SAGE.

- Depuis 2024, les Commissions Locales de l'Eau (CLE) ont déjà pris part à plusieurs temps forts de la démarche :
- Participation à la concertation technique sur l'état des lieux (de début décembre 2024 à fin mars 2025) ;
- Contribution, en tant qu'assemblées consultées, au projet des enjeux du bassin (de fin novembre 2024 à fin mars 2025) ;
- Émission d'un avis sur le volet stratégique du programme de mesures (de février à juin 2025).

La prochaine étape de participation concernera le projet de SDAGE 2028-2033, dans le cadre de la consultation des assemblées prévue de fin novembre 2026 à fin mars 2027. Afin d'assurer une contribution coordonnée et constructive, il est prévu que :

- Le bureau de la CLE se réunisse fin 2026 ;
- La CLE délibère sur l'avis à formuler au début de l'année 2027.



	Action - Mission	Objectif 2026-2027	Objectif à 5 ans	Partenariats	Moyens (dont ETP)					Coût
					2026	2027	2028	2029	2030	
Mise en œuvre du SAGE et articulation SAGE et Contrat territorial	Contribution à l'élaboration de la stratégie de territoire du futur Accord de territoire	Bilan des indicateurs et élaboration de la future programmation en lien avec les objectifs du SAGE	Suivi des actions de l'Accord de Territoire	SMiB/CLE + Communes	20 jours (0,1 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	
	Emergence d'autres thématiques conduisant à de nouveaux axes d'intervention au sein des Accord de Territoire	2026 : élaboration d'un volet "hydrologie régénérative"	Mise en œuvre d'un programme d'action "hydrologie régénérative"	SMiB/CLE	40 jours (0,2 ETP)					
	Tableau de bord	Mutualisation de trois outils pour le suivi du CT Eau et du SAGE : SYSMA et Observatoire + IPA		ETPB SN	10 jours (0,05 ETP)	6 000 € par an				
	Mise à jour du SAGE ETSD	2027 lancer la réflexion sur la nécessité de mettre à jour le SAGE	Si nécessaire, lancer la mise à jour du SAGE dans les deux ans après le nouveau SDAGE 2028-2033	Animateur SAGE / CLE	-	10 jours (0,05 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	Budget à ajuster après élections
	Implication dans le cadre de la DCE	Participation à la consultation des assemblées, avec un bureau en 2026 et une CLE en 2027	Participer à l'ensemble de la démarche et au prochain état des lieux du SDAGE.	Animateur SAGE / CLE	10 jours (0,05 ETP)	5 jours (0,02 ETP)	5 jours (0,02 ETP)	5 jours (0,02 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	-

6.1.2 Préservation les zones humides

La reconquête des zones humides du territoire fait partie des enjeux prioritaires identifiés par la CLE. Plusieurs dispositions du PAGD concernent la persévération des zones humides :

- **Disposition 15 : Identifier les zones humides prioritaires**
- **Disposition 16 : Acccompagner les collectivités à prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanismes**
- **Disposition 17 : Protéger les zones humides dans les projets d'aménagement**
- **Disposition 18 : Mettre en œuvre des programmes de restauration et d'entretien des zones humides**
- **Disposition 19 : Mettre en place un observatoire des milieux humides**

Les inventaires des zones humides à l'échelle communales (communes historiques) ont été engagés dès 2011 sur le territoire du SAGE Èvre-Thau-St Denis.

Un travail important de compilation et d'harmonisation des données SIG devait être engagé avant de procéder à la hiérarchisation. Ce travail a finalement été mené à bien par un alternant, qui a assuré la compilation des données et réalisé une synthèse des différentes méthodologies employées pour la hiérarchisation des zones humides, ainsi que des retours d'expérience disponibles sur les bassins voisins. Toutefois, la hiérarchisation des zones n'a pas pu être finalisée en raison de la forte disparité des caractéristiques renseignées dans les inventaires existants.

C'est pourquoi un travail d'harmonisation d'un protocole commun, en collaboration avec les syndicats voisins, sera engagé afin de permettre une hiérarchisation cohérente et opérationnelle des zones humides. Ce protocole harmonisé sera ensuite mis à disposition des communes.

La méthodologie définitive de hiérarchisation sera arrêtée par un groupe de travail, qui réalisera également un état des lieux de l'état de conservation des zones humides du territoire du SAGE Èvre–Thau–Saint-Denis. Une cartographie des zones prioritaires sera ensuite produite. Ce travail sera conduit en étroite concertation avec les services de l'État et les représentants de la profession

agricole, afin d'aboutir à une démarche partagée et opérationnelle. Des modes de gestion adaptés seront par la suite proposés, ainsi qu'une stratégie d'action pour la restauration des zones humides prioritaires dans le cadre de la future programmation de l'Accord de Territoire.

Enfin, afin d'accompagner la compréhension et l'appropriation de ces enjeux par les acteurs locaux, deux journées de sensibilisation à destination des élus seront organisées : l'une en début de mandat et l'autre à mi-mandat. Elles auront pour objectif de renforcer la connaissance des problématiques liées aux zones humides et de permettre aux élus de mieux saisir des enjeux de préservation, de gestion et de restauration à l'échelle de leur commune et du territoire du SAGE.

	Action - Mission	Objectif 2026-2027	Objectif à 5 ans	Partenariats	Moyens (dont ETP)					Coût
					2026	2027	2028	2029	2030	
Préservation des zones humides	Sensibiliser aux enjeux de préservation des zones humides		Organisation d'un colloque / journée de sensibilisation (cibles : élus, collectivités, partenaires ...)	CPIE Loire Anjou - SAGE voisins		5 jours (0,025 ETP)			5 jours (0,025 ETP)	6 000 € (intervenants + frais d'organisation)
	Définir des objectifs de gestion pour les zones humides	-	Création d'un observatoire ZH Production d'une synthèse sur l'état des zones humides sur le territoire du SAGE et de leur hiérarchisation				5 jours (0,025 ETP)	15 jours (0,07 ETP)	15 jours (0,07 ETP)	
		2026 - Elaboration protocole d'inventaire et harmonisation avec syndicats voisins	Elaboration d'une stratégie d'action pour la restauration des ZH prioritaires en lien avec la programmation des futurs Accords de Territoire	Services de l'Etat	6 jours (0,03 ETP)					
		2027 Hiérarchisation des zones humides et définition de mesures de gestion		Profession agricole	5 jours (0,025 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	
	Accompagner les collectivités pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme		Répondre aux sollicitations des communes en amont des phases de validation des documents d'urbanisme.	Animateur SAGE / CLE	10 jours (0,05 ETP)					

6.1.3 Préservation des têtes de bassin versant

La préservation des têtes de bassin-versant est essentielle pour assurer le bon fonctionnement hydrologique du bassin. De nombreux services écologiques sont liés à ces espaces : rétention des nutriments, dénitrification, fonctionnement hydrologique, régulation de la température, zones de frais, apport de ressources trophiques pour les milieux à l'aval, ... Le SDAGE Loire-Bretagne demande en outre aux SAGE de les identifier sur leurs territoires et de définir des objectifs de gestion adaptés.

La Commission Locale de l'Eau s'est fixé des objectifs dans le PAGD concernant la préservation des têtes de bassin notamment au travers de la disposition 9 (**Définir des objectifs de gestion pour les têtes de bassin versant**) qui prévoit que les têtes de bassin soient identifiées dans un délai de 3 ans après l'approbation du SAGE.

En 2014, le SMiB a réalisé une étude conduisant à la localisation des têtes de bassins. Ce travail a été réalisé à l'échelle de tout le territoire du SAGE, par méthode cartographique, à partir des données hydrographiques du territoire et de la carte du relief (recrutement d'un stagiaire en mutualisation avec le SAGE Layon – Aubance – Louet en 2014). Cette cartographie constitue un premier référentiel, mais nécessite un travail complémentaire de caractérisation.

Le travail engagé en 2020 a permis, à partir de l'identification des têtes de bassins versants, de réaliser des cartes de sensibilité et de vulnérabilité (quantité, qualité de l'eau et qualité des milieux).

La poursuite de la démarche nécessite désormais un travail de terrain afin d'acquérir des données précises et d'établir un état des lieux plus détaillé des têtes de bassin, en s'appuyant sur la méthodologie déployée par l'OFB. Une fois ces données consolidées, la Commission Locale de l'Eau et le groupe de travail seront chargés de confronter les résultats aux connaissances de terrain et de les valoriser.

Le groupe de travail « tête de bassin versant » comprendra à minima :

- La structure porteuse du SAGE,
- Les services de l'Etat,
- Les établissements publics de l'Etat,
- La Chambre départementale d'agriculture, etc.

À terme, la CLE, en concertation avec le SMiB Èvre – Thau – Saint-Denis – Robinets – Haie d'Alot, définira une stratégie d'actions pour la reconquête de ces milieux, en lien avec la programmation des futurs travaux inscrits dans les Accords de Territoire.

	Action - Mission	Objectif 2026-2027	Objectif à 5 ans	Partenariats	Moyens (dont ETP)					Coût
					2026	2027	2028	2029	2030	
Préservation des têtes bassin versant	Sensibiliser aux enjeux de préservation des têtes de bassin versant	Organisation d'un colloque / journée de sensibilisation		CPIE Loire Anjou - SAGE voisins	–	5 jours (0,025 ETP)			5 jours (0,025 ETP)	6 000 € (intervenants + frais d'organisation)
		2027 : Caractérisation des têtes de BV	Elaboration d'une stratégie d'action en lien avec la programmation des futurs Accords de territoire	Animateur SAGE / CLE	5 jours (0,025 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	
	Accompagner les collectivités pour la prise en compte des têtes de bassins versants dans les documents d'urbanisme	Répondre aux sollicitations des communes en amont des phases de validation des documents d'urbanisme.		Animateur SAGE / CLE	10 jours (0,05 ETP)					

6.1.4 Amélioration de la qualité de l'eau

Plusieurs dispositions du PAGD concernent l'amélioration de la qualité de l'eau :

- **Disposition 32 : Suivre l'amélioration des rejets de l'assainissement collectif**
- **Disposition 33 : Améliorer le suivi de la qualité des eaux, notamment vis-à vis du paramètre micropolluant et des substances médicamenteuses**

Une étude sur les sources de contamination aux macropolluants était attendue sur le territoire du SAGE Èvre – Thau – Saint-Denis. La Commission Locale de l'Eau souhaitait affiner les connaissances relatives aux origines des rejets de macropolluants (phosphore, azote, MES) et élaborer une stratégie de réduction de ces apports, afin de respecter les capacités d'acceptabilité du milieu aquatique. La mise à jour de la feuille de route a également conduit à proposer un élargissement du champ de l'étude vers d'autres pollutions émergentes, notamment médicamenteuses.

Un nouveau groupe de travail, constitué sur la base de celui mobilisé en 2017 (SAGE, AELB, DDT, DDPP, Département), sera réactivé afin de reprendre et d'actualiser le cahier des charges élaboré à l'époque. Celui-ci portera de nouveau sur un diagnostic approfondi des sources de rejets incluant :

- La détermination des polluants à analyser ;
- Une phase de collecte et de consolidation des données existantes ;
- Une phase d'enquête dans les établissements soumis à déclaration, ainsi que des investigations de terrain et l'exploitation de données complémentaires de suivi ;
- La mise en place d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau complémentaire à celui mis en place par l'Agence de l'Eau et le Département ;
- L'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire ces rejets.

Plusieurs sources potentielles de pollution étaient déjà identifiées pour expliquer les contaminations phosphorées observées sur certaines masses d'eau :

- Les rejets ponctuels des collectivités et des industriels (y compris via les plans d'épandage) ;
- L'érosion, entraînant vers les cours d'eau des particules de sols riches en phosphore ;
- Les relargages liés aux vidanges de plans d'eau ;
- L'élevage, particulièrement dense en bovins sur une partie du territoire ;
- Une hydrologie dégradée, notamment sur les affluents, aggravée par des étiages sévères limitant la dilution des rejets et favorisant le relargage des éléments stockés dans les sédiments ;
- Les rejets des stations d'épuration.

Au regard de ces constats, le travail sur les macropolluants doit être étroitement articulé avec les actions du volet « pollutions diffuses » du Contrat Territorial, en particulier celles portant sur la lutte contre l'érosion, ainsi qu'avec le volet « milieu aquatique », lié aux problématiques hydrologiques. Ce travail sera mené en partenariat avec la cellule d'animation du Contrat Territorial Eau Èvre – Thau – St Denis.

Parallèlement, la Commission Locale de l'Eau assurera un suivi de l'amélioration des rejets des collectivités qui ont engagé la révision de leur Schéma Directeur d'Assainissement. Elle se tiendra également informée des mises en conformité des systèmes d'assainissement du territoire, de manière à alimenter régulièrement le tableau de bord du SAGE.

À terme, une stratégie d'action sera définie pour réduire les rejets prioritaires, diminuer les principales sources de contamination, tendre vers le respect des normes d'acceptabilité du milieu et sensibiliser les professionnels, le grand public et les élus.

Bassin Èvre-Thau-Saint Denis



Code SANDRE	Code	Cours d'eau	Ville	Bassin	Réseau	Analyses chimiques		Indicateurs biologiques			
						Physico-chimie	Résidus	PSEE	Invertébrés	Ectomés	Poissons
04134890	134890	Beuvron	ANDREZÉ	Èvre-Thau-Saint Denis	CD49	6	6	1	1	1	
04134950	134950	Pont-Laurent	BITZ-EN-MAUGES	Èvre-Thau-Saint Denis	CD49	6	6	1	1	1	
04135000	135000	Èvre	SAINT-FLORENT-LE-VIEL	Èvre-Thau-Saint Denis	AELB	6	6	1	1	1	
04860001	660001	Èvre	BEAUPREAU	Èvre-Thau-Saint Denis	CD49	6	6	1	1	1	
04860000	66000	Rau d'Abriard	LE FIEF SAUVIN	Èvre-Thau-Saint Denis	AELB	6	6	1			

Enfin, dans un objectif de coordination et d'optimisation des réseaux de suivi, des rencontres annuelles sont organisées avec le Département afin de définir les stations à suivre prioritairement sur le territoire du SAGE, en cohérence avec les besoins identifiés et les actions programmées. Le SAGE prévoit plusieurs dispositifs complémentaires de suivi, destinés à enrichir la connaissance sur les contaminations des eaux superficielles. Les données physico-chimiques collectées sur les stations de suivi complémentaires (fréquence bimensuelle) sont bancarisées au format SANDRE dans OSUR par le prestataire en charge du suivi.

Amélioration de la qualité de l'eau	Action - Mission	Objectif 2026-2027	Objectif à 5 ans	Partenariats	Moyens (dont ETP)					Coût
					2026	2027	2028	2029	2030	
Amélioration de la qualité de l'eau	Identification des sources de contamination	Création d'un groupe technique macropolluants / assainissement : finalisation du diagnostic et définition d'un plan d'action	Mise en œuvre d'un plan d'action de réduction des sources de contamination par les macropolluants	CLE SMiB Services de l'Etat Collectivités	8 jours (0,04 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	-
	Suivi de l'amélioration des rejets et veille des impacts des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement	Accompagner les collectivités dans la révision de leur Schéma Directeur d'Assainissement		Collectivités	0.03 ETP - 6 jours	0.03 ETP - 6 jours	0.03 ETP 6 jours	0.03 ETP 6 jours	0.03 ETP 6 jours	-
		Annuellement : définition des stations prioritaires et programmation des suivi en concertation avec les différents opérateurs sur le territoire du SAGE	CLE / SMiB-animateur technique agricole/ Département	0.03 ETP - 6 jours	0.03 ETP - 6 jours	0.03 ETP - 6 jours/an	0.03 ETP - 6 jours/an	0.03 ETP - 6 jours		
		2026 Mise en place réseau de suivi complémentaire	Animateur technique agricole	20 jours (0,1 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	16 500 € / an	

6.1.5 Amélioration de la gestion quantitative de la ressource

La gestion quantitative de la ressource en eau sur le territoire du SAGE Èvre – Thau – ST Denis a été identifiée comme un enjeu prioritaire dans le PAGD notamment à travers les dispositions suivantes :

- **Disposition 34** : Mettre en place des modalités de gestion et un encadrement des prélèvements ;
- **Disposition 39** : Identifier et réaliser des diagnostics les plans d'eau les plus pénalisants ;
- **Disposition 41** : Accompagner les propriétaires de plans d'eau dans la mise en conformité de leurs ouvrages.

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Èvre – Thau – St Denis, une étude gestion quantitative a été réalisée. Cette étude a permis d'aboutir à la détermination des volumes maximum prélevables pour les prélèvements agricoles en période hivernale pour chaque unité de gestion.

- **Cas du bassin versant de la Thau**

Le bassin versant de la Thau a été identifié comme potentiellement déficitaire dans le cadre de l'étude « volumes prélevables » réalisée lors de l'élaboration du SAGE. Suite à l'approbation du SAGE, il s'est révélé nécessaire d'améliorer la connaissance des prélèvements sur ce bassin. Un inventaire de terrain a donc été conduit et a permis de confirmer le déficit quantitatif soupçonné sur le bassin versant de la Thau (cumul des volumes prélevés en période hivernale supérieur au volume maximum autorisé par le SAGE). La CLE a alors souhaité mettre en œuvre un programme d'action globale afin d'améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin de la Thau.

Deux axes de travail ont ainsi été identifiés :

- La mise en place d'une gestion collective des prélèvements dès la campagne hivernale 2019-2020 – Assurée par un mandataire, la chambre d'agriculture.
- La régularisation des plans d'eau existants et l'accompagnement des exploitants vers la déconnexion des plans d'eau sur cours d'eau.

L'objectif prioritaire de l'année 2026 sera de finaliser l'étude de déconnexion des plans d'eau du bassin-versant de la Thau, puis d'engager, dans un second temps, les premiers travaux de déconnexion.

Afin de suivre l'évolution des débits sur l'un des affluents de la Thau, le Moulin Benoist, une station de mesure a été installée durant l'été 2019. Par ailleurs, plusieurs stations situées aux exutoires des Unités de Gestion définies dans l'étude HMUC seront mises en place à partir de 2027, permettant un suivi plus précis et continu du fonctionnement hydrologique du bassin-versant.

- **Extension de la démarche sur d'autres sous-bassins prioritaires du SAGE**

A partir de 2028 et à la suite des résultats de l'étude HMUC, la Commission Locale de l'Eau s'attachera à identifier les autres sous-BV prioritaires d'un point de vue quantitatif sur le territoire du SAGE. Une méthodologie identique à celle du bassin de la Thau sera employée pour réaliser un état des lieux du niveau de prélèvement (inventaire de terrain et étude des chroniques de prélèvements). Un groupe de travail « gestion quantitative » sera constitué pour définir une stratégie d'action et un calendrier de réalisation, et prioriser les interventions sur les différentes unités de gestion.

- **Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau**

Au regard des tensions croissantes liées au changement climatique et à l'évolution des usages, la Commission Locale de l'Eau a souhaité engager une nouvelle analyse des volumes prélevables ainsi qu'un travail de recherche de solutions permettant une gestion durable et équilibrée des ressources en eau du territoire, en associant l'ensemble des acteurs de l'eau, au-delà de la seule question agricole. Ainsi, en novembre 2021, les membres de la CLE du SAGE Èvre–Thau–Saint-

Denis ont adopté à l'unanimité le principe d'un engagement dans un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), et la feuille de route du PTGE a été validée par la CLE en 2022.

En 2023, la première étape de cette démarche a débuté avec l'étude HMUC (« Hydrologie, Milieux, Usages, Climat »). Cette étude vise à actualiser les volumes prélevables à l'échelle du territoire, en intégrant l'ensemble des usages ainsi que les besoins des milieux. L'année 2026 sera consacrée à la finalisation de cette étude.

À partir de la fin de l'année 2026, l'élaboration du plan d'actions pourra être engagée, s'appuyant sur des réunions de concertation et une étude socio-économique destinées à accompagner la définition de solutions adaptées, partagées et opérationnelles.

	Action - Mission	Objectif 2026-2027	Objectif à 5 ans	Partenariats	Moyens (dont ETP)					Coût
					2026	2027	2028	2029	2030	
Gestion quantitative de la ressource en eau	Gestion quantitative sur le BV de la Thau : coordination des acteurs	Suivre et pérenniser la mise en œuvre de la gestion quantitative sur le bassin versant de la Thau	DDT - Chambre d'agriculture - CLE	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	-	
	Etude déconnexion des plans d'eau sur le bassin versant de la Thau	Finalisation de l'étude de déconnexion des plans d'eau	Déconnexion des plans d'eau sur cours d'eau du bassin versant de la Thau	Portage SMIB - Chargée de missions gestion quantitative	30 jours (0,15 ETP)	30 jours (0,15 ETP)	30 jours (0,15 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	Coût de l'étude :
			Lancement d'étude sur d'autres territoires prioritaires		-	10 jours (0,05 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	20 jours (0,1 ETP)	161 000 € Déjà engagé
	Suivi des débits des UG suite aux VP HMUC	Installation des stations de suivi Etablissement d'une chronique de débits et caractérisation du module	Pérenniser le suivi des débits	DREAL Pays de la Loire – Appui à l'analyse des données	10 jours (0,05 ETP)	Acquisition de matériel complémentaire 10 000 € / station				
	Identifier les autres unités de gestion prioritaires	2026 identification des sous BV prioritaires - finalisation de l'étude HMUC	Analyse complémentaire UG de l'Èvre Aval	CLE/acteurs du territoire	60 jours (0,3 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	10 jours (0,05 ETP)	Coût de l'étude : 258 000 € Déjà engagé
	Amélioration de la gestion quantitative sur les sous-bassins prioritaires du SAGE	2027 création groupe de travail PTGE et construction concertée du plan d'action	Suivi et mise en œuvre du plan d'action	CLE/acteurs du territoire	60 jours (0,3 ETP)	60 jours (0,3 ETP)	40 jours (0,2 ETP)	40 jours (0,2 ETP)	40 jours (0,2 ETP)	200 000 € Coût prévisionnel PTGE

6.2 Cartographie des gouvernances du territoire

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, une attention particulière sera portée à la compréhension et à la coordination des différentes gouvernances présentes sur le territoire. La cartographie des compétences et des maîtrises d'ouvrage (communes, intercommunalités, syndicats de rivière, EPCI, structures environnementales, partenaires agricoles, etc.) constitue un préalable indispensable pour assurer la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des actions engagées.

Cette cartographie permettra d'identifier précisément :

- Les périmètres d'intervention de chaque acteur,
- Les compétences exercées (GEMAPI, urbanisme, eau potable, assainissement, agriculture, environnement...),
- Les zones de chevauchement ou de manque de maîtrise d'ouvrage,
- Les dynamiques de coopération existantes ou à renforcer.

Sur la base de cette analyse, une programmation opérationnelle sera établie afin :

- D'orienter les actions vers les maîtrises d'ouvrage les plus pertinentes,
- De structurer les partenariats nécessaires à la mise en œuvre du SAGE,
- De consolider les échelles d'intervention adaptées à chaque enjeu (bassins versants, sous-bassins, unités hydrographiques, secteurs communaux),
- D'identifier les besoins en animation, en accompagnement ;
- Et de faciliter le déploiement concerté des actions prévues dans la feuille de route.

Cette programmation constituera un outil stratégique permettant d'assurer une mise en œuvre harmonisée des actions du SAGE, en tenant compte des responsabilités institutionnelles, des réalités territoriales et des dynamiques locales. Elle favorisera une meilleure lisibilité des rôles de chacun, tout en renforçant la coopération interterritoriale indispensable à la gestion intégrée et durable de l'eau.

Action - Mission	Objectif 2026-2027	Objectif à 5 ans	Partenariats	Moyens (dont ETP)					Coût
				2026	2027	2028	2029	2030	
Cartographie des gouvernances du territoire	Etat des lieux des gouvernances sur le territoire et identification des enjeux du territoire	En 2026 finalisation de l'état des lieux des gouvernances sur le territoire	CLE/ partenaires du territoire	10 jours (0,05 ETP)					
		2027 Questionner l'adéquation entre les enjeux du SAGE et les gouvernances en place		Questionner l'adéquation entre les enjeux du territoire et les gouvernances en place, lors de la mise à jour du SAGE	20 jours (0,1 ETP)		20 jours (0,1 ETP)		

7 Synthèse du plan d'action pluriannuel et des moyens nécessaires à la mise en œuvre du SAGE

7.1 Synthèse des engagements à l'horizon 2026-2027

Enjeu du SAGE	Action - Mission	Engagement 2026-2027	Budget
Mise en œuvre du SAGE et articulation SAGE et Contrat territorial	Contribution à l'élaboration de la stratégie de territoire du futur Accord de territoire	Bilan des indicateurs et construction de la future programmation en lien avec les objectifs du SAGE	
	Emergence d'autres thématiques conduisant à de nouveaux axes d'intervention au sein des CT	A partir de 2026 élaboration d'un volet d'hydrologie régénérative	
	Tableau de bord	Mutualisation de trois outils pour le suivi des CT et du SAGE : SYSMA, Observatoire et IPA	6 000 € par an
	Mise à jour du SAGE ETSD	En 2027 lancer la réflexion sur la nécessité de mettre à jour le SAGE	Budget à ajuster après élections 2026
	Implication dans la cadre de la DCE	Participation à la consultation des assemblées. Avec un bureau en 2026 et une CLE en 2027	
Préservation des zones humides	Sensibiliser aux enjeux de préservation des zones humides	Organisation d'un colloque/journée de sensibilisation (cibles : élus, collectivités, partenaires ...)	6 000 €
	Définir des objectifs de gestion pour les zones humides	Elaboration protocole d'inventaire et harmonisation avec syndicats voisins	
		Hiérarchisation des zones humides et définition de mesures de gestion	
	Accompagner les collectivités pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme	Répondre aux différentes sollicitations des collectivités en amont des phases de validation des documents d'urbanisme.	
Préservation des têtes de bassins versants	Sensibiliser aux enjeux de préservation des têtes de bassin versant	Organisation d'un colloque/journée de sensibilisation	6 000 €
	Définir des objectifs de gestion pour les têtes de bassin versant	Caractérisation des têtes de bassins versants et définition de mesures de gestion adaptées	
		Répondre aux différentes sollicitations des collectivités en amont des phases de validation des documents d'urbanisme.	
Amélioration de la qualité de l'eau	Identification des sources de contamination	Création d'un groupe technique macropolluants / assainissement : finalisation du diagnostic des sources de contamination et définition d'un plan d'action	
	Suivi de l'amélioration des rejets et veille des impacts des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement	Accompagner les collectivités dans la révision de leur Schéma Directeur d'Assainissement et Eaux Pluviales	

	Suivi qualité d'eau : coordination des réseaux de suivi	Annuellement : définition des stations prioritaires et programmation des suivis en concertation avec les différents opérateurs sur le territoire du SAGE A partir de 2026 Mise en place réseau de suivi complémentaire	
Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau	Gestion quantitative sur le BV de la Thau : coordination des acteurs	Suivre et pérenniser la mise en œuvre de la gestion quantitative sur le bassin versant de la Thau	
	Etude déconnexion des plans d'eau sur le bassin versant de la Thau	Finalisation de l'étude de déconnexion des plans d'eau et réalisation des premiers travaux	Coût étude : 161 000 € Déjà engagé
	Suivi des débits des Unités de Gestion à la suite des résultats de l'étude HMUC	Installation des stations de suivi Etablissement d'une chronique de débits et caractérisation du module	Acquisition matériel complémentaire 10 000 € / station
	Identifier les autres unités de gestion prioritaires	En 2026 identification des sous BV prioritaire - finalisation de l'étude HMUC	Coût étude : 258 000€ Déjà engagé
	Amélioration de la gestion quantitative sur les sous-bassins prioritaires du SAGE	En 2027 création groupe de travail PTGE et construction concertée du plan d'action	200 000 € Coût prévisionnel PTGE
Cartographie des gouvernances du territoire	Etat des lieux des gouvernances sur le territoire et identification des enjeux du territoire	En 2026 finalisation de l'état des lieux des gouvernances sur le territoire	
		En 2027 questionner l'adéquation entre les enjeux du SAGE et les gouvernances en places	

7.2 Les moyens humains pour l'animation du SAGE

	2026	2027	2028	2029	2030
Mise en œuvre du SAGE et articulation SAGE et Contrat territorial	0,4	0,37	0,42	0,47	0,45
Préservation ZH	0,105	0,205	0,205	0,2	0,225
Préservation des têtes de BV	0,075	0,175	0,15	0,15	0,125
Qualité d'eau	0,20	0,21	0,21	0,21	0,21
Gestion quantitative	0,85	0,65	0,6	0,5	0,5
Cartographie des Gouvernances	0,05	0,1	0	0,1	0
TOTAL – ETP nécessaires aux actions inscrites dans la feuille de route	1,7	1,7	1,6	1,6	1,5

	2026	2027	2028	2029	2030
Temps d'animation nécessaire aux actions inscrites dans la feuille de route (ETP)	1,7	1,7	1,6	1,6	1,5
Temps d'animation nécessaire au fonctionnement de la CLE et de ses instances (dossiers réglementaires, CLE, bureau, gestion courante...)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Administratif de la CLE	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
TOTAL ETP nécessaire à la mise en œuvre du SAGE et au fonctionnement de la CLE	2,7	2,7	2,6	2,6	2,5
<i>Pour rappel le dimensionnement actuel de la cellule d'animation de la CLE est le suivant : 2.3 ETP dont 0.8 ETP d'animation du SAGE, 1 ETP pour la gestion quantitative et 0.5 ETP de gestion administrative</i>					



SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ÈVRE - THAU - ST DENIS

Commission Locale de l'Eau du SAGE Èvre - Thau - St Denis

Président : M. Christophe DOUGÉ

Ilot de l'Èvre n°1 - 1 rue des Arts et Métiers
Beaupréau
49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
Tél. 02 41 71 76 83

Cellule technique :

Courriel : contact@evrethausaintdenis.fr
www.evrethausaintdenis.fr

Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Alot

Président : M. Yannick BENOIST

Ilot de l'Èvre n°1 - 1 rue des Arts et Métiers
Beaupréau
49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
Tél. 02 41 71 76 83
Courriel : contact@evrethausaintdenis.fr
www.evrethausaintdenis.fr



Partenaires financiers

